

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/59

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncière avec la commune de la Réorthe et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral - Ilot Féole

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

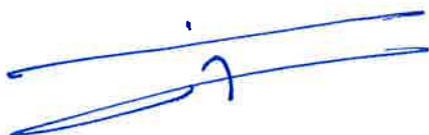
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude et d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain, ilot Féole, approuvée par le Conseil d'Administration du 24 février 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncière entre la commune de la Réorthe, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain – Ilot Féole,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçue en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

05 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ LE